

Ouverture de séance à 9H30

Présents :

BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Bernard, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, MAUS Philippe, PAUTY Jean-Claude, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents excusés : BELLONCLE Cassandra (procuration à C. SIERPAKOWSKI) ; RIGAUD Julie.

Secrétaire de séance : BERNAT Brigitte.

Le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2021 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 COMPTE-RENDU D'EXERCICE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le maire remet aux conseillers municipaux le relevé des décisions prises du 7 novembre 2020 au 20 mars 2021 dans le cadre des délégations reçues du Conseil municipal. Ce relevé n'appelle pas d'observation.

2 TAUX D'IMPOSITION 2021

Patrick LAPORTE, maire adjoint, explique aux élus que le vote des taux d'imposition est un préalable à l'adoption des budgets puisque ces taux influent sur les recettes. Il précise que le taux de la taxe d'habitation étant gelé, le vote concernera les taxes foncières. La faible augmentation proposée (1%) a pour objectif de maintenir les recettes à un niveau correct et d'éviter d'avoir à recourir à terme à une hausse brutale de la fiscalité communale. Plusieurs conseillers demandent qu'il soit bien expliqué que le relèvement du taux sur les propriétés bâties est pour l'essentiel dû à l'intégration du prélèvement départemental.

Il est donc proposé de porter les taux des taxes foncières pour 2021 à 33,92% pour les propriétés bâties et à 64,52% pour les propriétés non bâties.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

3 BUDGETS PRIMITIFS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET DE L'EAU

Le maire expose aux élus les différentes phases de la préparation budgétaire. La logique voudrait que le compte de gestion, présenté par le trésorier, et le compte administratif, présenté par le maire, qui permettent de déterminer les résultats de l'exercice 2020 soient adoptés avant les budgets 2021. Mais la trésorerie n'ayant pu produire ces comptes en temps utile, les budgets soumis au vote seront ajustés lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Budget principal :

1/. Fonctionnement : Patrick LAPORTE distribue un document de synthèse et souligne les principales augmentations de cette section du budget : dépenses de personnel (intégration du risque lié aux congés nécessitant des remplacements à la charge de la Commune) ; travaux dans les bâtiments communaux ; indemnités des élus (trois adjoints au lieu de deux en 2020 et revalorisation décidée au niveau national).

2/. Investissement :

Les excédents constatés en 2020 s'expliquent par le report de la mise aux normes de l'étang des Ganes et de la réfection de la VC21-VC3 (La Forêt).

Le budget d'investissement prend donc en compte l'achèvement de ces deux opérations ainsi que diverses réalisations : travaux dans les logements communaux, avant-projet détaillé de restauration de l'église, équipements numériques pour l'école, réfection d'une partie du mur du cimetière, achat de panneaux de signalisation, restauration du plan cadastral de 1833.

En 2021, l'ensemble de ces travaux pourra être mené sans recourir à l'emprunt.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Budget de l'eau :

Le fonctionnement ne connaît pas d'évolution significative. La section investissement prend en compte l'installation d'un système de télésurveillance et la protection des réservoirs.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Le maire souligne la qualité du travail de préparation du budget, effectué dans des conditions difficiles et remercie Patrick LAPORTE et Oriane CABUS, secrétaire de mairie de leur implication. Il rappelle que la synthèse des éléments budgétaires sera mise en ligne sur le site Internet de la Commune et que les habitants qui le souhaitent peuvent venir prendre connaissance de ces documents en mairie.

4 ADMISSIONS EN NON VALEUR

L'admission en non-valeur consiste à inscrire aux dépenses de la Commune des créances qui ne peuvent être recouvrées après que toutes les démarches légales ont été faites. Leur montant est de 124,30 € au budget principal et 277,10 € au budget de l'eau.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

5 FDEE19 - MODIFICATION DES STATUTS

Patrick LAPORTE informe les élus que de nouvelles Communes ayant décidé de rejoindre le syndicat d'électrification, cela entraîne une modification de ses statuts. Cette modification est sans conséquence pour notre Commune. Ils doivent cependant être adoptés par le Conseil.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

6 FDEE19 - PARTICIPATION AUX DÉPENSES 2021

La participation de la Commune au fonctionnement de la fédération est fixée à 1 802,87 €. La Commune peut décider de prendre en charge cette somme sur le budget principal ou de la fiscaliser, ce qui conduirait à une augmentation des impôts des habitants. Il est proposé de maintenir cette dépense à la charge de la Commune.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

7 CONTRAT DE MISSION RGPD

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD) impose la mise en place d'un traitement des données personnelles. Le maire demande l'autorisation de contracter avec SAS/GAIA (450 € HT pour la mise en place, puis 300 € HT par an pour l'assistance et le contrôle).

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

8 PROGRAMME ECOLES NUMÉRIQUES - CORRÈZE

Le maire informe les élus de la possibilité qu'offre le programme écoles numériques 2021 de compléter et mettre à niveau l'équipement informatique de l'école. Il s'agit de renouveler l'ordinateur de la directrice et d'acquérir trois tablettes numériques pour les élèves. Cela représente un coût total de 2 760 € TTC, pour lequel une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut être demandée à hauteur de 1 150 €.

Le maire sollicite donc l'avis du Conseil sur cet investissement et l'autorisation de demander la subvention DETR.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

9 ADHÉSION AU CAUE

Le maire propose l'adhésion de la Commune au CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement) de la Corrèze, organisme pouvant être sollicité pour faire avancer le dossier de restauration de l'église. Le montant de l'adhésion annuelle est de 100 €.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

10 CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE LA DIÈGE

Le maire propose le renouvellement de l'adhésion au service équipements collectifs du syndicat de la Diège.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

11 MISE AUX NORMES DE L'ÉTANG DE VIERS

Le maire présente aux élus le projet de mise aux normes de l'étang de Viers sous maîtrise d'œuvre du CPIE. Il précise que ces travaux ne pourront être programmés en 2021, mais qu'il est nécessaire d'en adopter le principe par délibération dès à présent pour bénéficier des taux de subvention actuels. Il soumet à l'approbation des élus le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) préparé par le CPIE, le principe de dévolution du marché par procédure adaptée et demande l'autorisation de solliciter les subventions du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Le remblaiement de la terre aux abords de l'étang de Viers par l'association des Amis des étangs ayant suscité quelques inquiétudes, il est précisé que cette opération a été réalisée en préservant la zone humide.

Philippe MAUS propose d'engager un travail sur la mise en valeur du parcours des étangs et notamment de voir quelles subventions européennes peuvent être obtenues en alliant attractivité touristique et préservation de la biodiversité. Il soumettra ses propositions à la commission des activités économiques.

12 CHATS ERRANTS

La présence de chats errants sur le territoire de la Commune pose problème. Le maire propose de passer convention avec la Fondation « 30 millions d'amis » pour capturer et stériliser ces animaux. Cette convention permettra de réduire les frais supportés par le budget communal, la Fondation prenant en charge 50% des frais de stérilisation et de tatouage.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Claire SIERPAKOWSKI et François SVOBODA prendront en charge la communication indispensable à cette action.

13 TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE L'ÉGLISE

Le maire informe les élus de la nécessité de faire procéder à deux relevés des jauges installées dans l'église pour surveiller les maçonneries. Ces contrôles, prévus en avril et octobre 2021, pour un coût de 768 € TTC, peuvent bénéficier d'une aide de la DRAC (Direction Régionale de l'Action Culturelle) à hauteur de 25%. Il sollicite l'autorisation du Conseil pour déposer un dossier de subvention auprès de la DRAC.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

14 ACTIVITÉ DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Jean-Marc SOULER, maire-adjoint, informe les élus que les travaux de réfection de la VC3 (La Forêt) doivent débuter la semaine du 22 mars et se terminer au plus tard le 20 avril. Nous profiterons de cette opération pour procéder à un curage des fossés sur la partie de la VC21-VC3 déjà réparée et à quelques hydrocurages de buses.

François SVOBODA informe les élus de l'opération de nettoyage de la signalétique réalisée par les agents communaux. La commande de panneaux pour remplacer ceux qui sont trop endommagés a été faite, ils devraient pouvoir être installés avant l'été.

Le bilan de l'état de l'ensemble des routes communales a été réalisé par Bernard DELBÈGUE. Le prochain bulletin municipal proposera aux maziéroises et maziérois de venir prendre connaissance de ce travail en mairie et de faire connaître leurs demandes qui seront examinées par la commission travaux. L'objectif étant de proposer une programmation des travaux de voirie pour les années 2022 à 2025.

La Commune devrait, si tout se déroule comme prévu par les services du Département, être entièrement raccordée à la fibre courant avril. Des informations sur la commercialisation seront données dans les prochaines semaines.

Jean-Claude PAUTY, maire-adjoint informe les élus de la reprise des activités de certaines associations. Il précise que ce fonctionnement est évidemment très réduit du fait des contraintes sanitaires. Il indique que les modalités de participation au concours photos - sur le thème « photos insolites » - seront précisées dans le prochain bulletin municipal.

Brigitte BERNAT, informe les élus que la documentation relative aux ateliers virtuels organisés par L'ASEP (Association Santé Education et Prévention) et aux missions de l'ICA (Instance de Coordination de l'Autonomie) a été adressée à la trentaine d'habitants susceptibles d'être intéressés par ces dispositifs.

15 QUESTIONS DIVERSES

Recrutement du futur cuisinier de l'école : les candidatures sont recevables jusqu'au 30 avril. Une commission de trois membres recevra les candidats. Elle sera constituée du maire, de Claire SIERPAKOWSKI (suppléante Brigitte BERNAT) et François SVOBODA. Elle se réunira dans le courant du mois de mai.

Bulletin Entre Vianon et Luzège : propositions d'articles à transmettre pour le 16 avril, première version à rendre le 23 avril, impression prévue le 30 avril.

Rencontre du 24 mars avec Haute Corrèze Communauté : les élus sont invités à participer à une réunion d'échanges avec l'exécutif de Haute Corrèze Communauté, cette réunion se tiendra en commun avec les élus de Palisse.

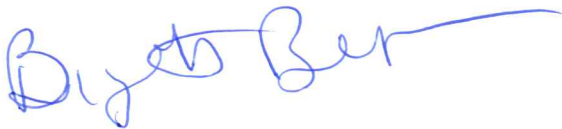
PLUi : Dans le courant du mois d'avril Haute Corrèze Communauté nous informera des demandes faites à l'occasion de la concertation publique. La procédure devrait aboutir à l'entrée en vigueur du PLUi en janvier 2022.

Clôture de la séance à 11 heures 45.



Prochaine réunion : vendredi 4 juin à 20 heures.

La secrétaire de séance,

Brigitte BERNAT.



Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.